



162 ST-DENIS
Tel. Est 893

L'AUTO-REVUE



Abonnement:
Par maille . . . \$1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

Montréal, 11 Décembre 1915

Les vraies doctrines libérales

La réforme municipale

Un mouvement considérable s'organise pour demander à la législature de substituer à l'administration municipale qui nous régit un conseil de quinze membres élus par toute la ville ou par de vastes circonscriptions, et qui aurait le contrôle absolu de toute l'administration. Le bureau de contrôle, tel qu'il est, cesserait d'exister.

Nous ne voulons pas à ce moment nous prononcer définitivement sur les mérites de cette proposition. Le plan suggéré par l'échevin L.-A. Lapointe, à première vue, nous paraît avantageux. Mais nous applaudissons à cet autre projet, parce qu'il dénote un désir de réforme, et qu'après tout, de quelque manière que l'on décide de changer le régime existant, ce ne pourra toujours être que pour le mieux.

Il faut un changement, voilà la proposition principale, l'objectif essentiel auquel doivent tendre les efforts de tous les citoyens désireux de régénérer notre gouvernement municipal.

Le régime actuel est en effet tellement déconsidéré qu'il ne saurait se relever.

Il faut un système neuf, qui permettra de remettre les affaires de l'hôtel de ville aux mains d'hommes nouveaux, mieux qualifiés et plus dignes de la confiance publique que ceux que nous avons élus depuis l'inauguration du régime actuel, c'est-à-dire depuis 1910.

OBSERVATOR

Esclaves blanches

Tous les gens de coeur sont dégoûtés des infimes salaires que les membres des professions libérales, généralement, paient aux jeunes filles qu'ils emploient comme secrétaires. Ces jeunes filles ont invariablement besoin d'avoir reçu une bonne instruction, puisqu'il leur faut connaître et écrire correctement les deux langues, être habiles sténographes et dactylographes. On exige par surcroît qu'elles soient bien mises, pour qu'elles ne fassent pas tâche dans de somptueux bureaux d'avocats, de notaires ou d'ingénieurs. Certains exigent même qu'elles ne soient pas dépourvues de beauté, afin qu'elles ne soient pas seulement un meuble utile, mais aussi un ornement, auquel la clientèle ne sera pas toujours indifférente.

Et qu'est-ce que ces messieurs paient, pour tant d'aptitudes intellectuelles et davantage physique?

Presque rien.

Nous en pourrions citer, parmi les membres les plus huppés de diverses professions, qui ont leur auto et leur chauffeur, et qui vous éblouissent ailleurs par des prodigalités folles, qui ne donnent à leur secrétaire que cinq à six dollars par semaine.

C'est un fait connu de tous que les jeunes filles de bureau, ainsi qu'on appelle les jeunes filles sténographes, dactylographes et les demoiselles du téléphone, ne peuvent attendre des gens de profession des salaires approchant ceux qu'elles reçoivent couramment du commerce, des compagnies d'assurance ou des maisons de finance.

Et pourquoi en est-il ainsi, si ce n'est à cause de la mesquinerie des membres des professions, qui profitent de la dure nécessité dans laquelle sont ces jeunes filles de pourvoir à leur subsistance, pour les exploiter, pour les réduire à une condition voisine de l'esclavage.

Et comment veut-on qu'une jeune fille qui a reçu une bonne éducation puisse vivre décemment avec la maigre pitance qu'elles reçoivent? Nous cherchons un moyen de venir en aide à ces jeunes filles.

Un bon moyen, sans doute, serait de publier une liste de gens de profession en indiquant combien chacun paie à sa secrétaire.

Peut-être en viendrons-nous là, un de ces jours.

Gaston MAILLET

Prohibition aux Trois-Rivières

En acceptant de se ranger sous la bannière prohibitionniste, les citoyens des Trois-Rivières ont pris une détermination nettement contraire à leur intérêt bien entendu, et nous craignons qu'ils aient avant bien longtemps lieu de s'en repentir.

Depuis la grande conflagration qui a réduit la moitié de la ville en cendres, Trois-Rivières s'était lancée à une allure étonnante dans la voie du progrès. La ville s'est reconstruite sur des bases plus modernes. Le commerce y a pris un essor inattendu, et les industries se sont développées. Tel était l'élan de prospérité qui animait depuis quelques années cette ville que les Trifluvians n'ont ressenti aucune répercussion de la crise qui en 1913, s'est abattue sur le pays, crise qui a été aggravée par la guerre et qui a paralysé les affaires et bouleversé les conditions économiques dans la plupart des autres villes du Dominion.

Si la population des Trois-Rivières eût été clairvoyante, elle eût érité de compromettre cet heureux état de choses en supprimant tout d'un coup le commerce de liqueurs, qui est un commerce important et légitime, dont un bon nombre de citoyens tirent leur subsistance, et qui contribue aussi dans une proportion très appréciable au soutien de l'administration.

Au lieu de fermer les hôtels, c'est deux ou trois grands hôtels de premier ordre dont on aurait dû exiger l'établissement, afin de se mettre en mesure d'attirer et de retenir les voyageurs en les hébergeant convenablement. Trois-Rivières n'avait pas beaucoup de bons hôtels, et cela lui faisait perdre tout le stimulant qu'apporte au commerce d'une petite ville une considérable population flottante.

Au lieu de réaliser un progrès en construisant quelques bons hôtels, on va fermer les hôtels existants. Il en résultera que Trois-Rivières sera désormais une ville fermée, où pas un voyageur ne voudra s'arrêter. Et le commerce local sera laissé à ses seules ressources, et les Trifluvians voutés à l'ennui.

La prohibition n'avancera d'ailleurs nullement le progrès de la tempérance.

L'expérience a depuis longtemps démontré, en effet, que les villes où le commerce d'alcool est prohibé sont les villes où la population s'alcoolise le plus. Sous ce rapport, un exemple typique est celui de villes prohibitionnistes des Etats-Unis, où le voyageur non prévenu est stupéfait de constater que, malgré que la loi interdise rigoureusement la fabrication et la vente de boissons fermentées, les naturels du pays y sont perpétuellement pompettes.

Maurice AUBRY

Attention!

Il a été porté à notre connaissance que deux dentistes (fashionables s'ils vous plaît) achètent de certains croque-morts, les dents d'or que ceux-ci extirpent aux cadavres avec des pinces achetées d'un pharmacien du centre de la rue St-Catharines. Nous avertissons ces presticiens sans vergogne d'avoir à cesser leur sale commerce car, nous allons non seulement publier les noms, mais aussi leur portraits en plein milieu de notre première page.

A bon entendeurs...

Dans une magnifique envolée, Sir Wilfrid Laurier les expose devant la Jeunesse Libérale de Montréal. — Royal accueil au vieux chef épris d'idéalisme; rebuffade au sénateur R. Dandurand, champion de l'assiette-au-beurre.

Les pantins politiques

Jamais venue de sir Wilfrid Laurier à Montréal ne fut plus opportune qu'à l'heure actuelle. En s'adressant à la Jeunesse Libérale, dans la salle du Monument National, il avait choisi son public avec le tact qui distingue notre vieux chef. Avec raison il a reconnu que cette vibrante jeunesse avait besoin d'orientation, laissée qu'elle est depuis plusieurs années à la direction de quelques faiseurs et de quelques accapareurs qui se sont arrogés sans mandat la mission de diriger notre parti dans le district de Montréal.

Et à cette jeunesse qui n'ayant pas connu la crèche ne concentre pas toutes ses aspirations à la regretter, sir Wilfrid a parlé des principes qui ont gouverné son existence politique depuis près d'un demi-siècle. Il lui a parlé des doctrines qui ont bercé l'enfance de tous les Vieux Libéraux d'aujourd'hui. Par Vieux Libéraux, nous comprenons, bien entendu, ceux de notre parti qui les ont conservés intacts, ces doctrines, et non certains pantins politiques.

Donc, s'adressant à la Jeunesse Libérale, sir Wilfrid Laurier lui disait:

"Quelles sont donc les doctrines libérales?" "Cette question peut paraître oiseuse, mais il est bon, de temps en temps, d'aller jusqu'au fond des choses pour en tirer des définitions nouvelles."

"L'idée libérale n'a pas besoin de justification, mais pour la mieux connaître il est bon de chercher de féconds enseignements dans les paroles de ceux qui l'ont illustrée: Fox, O'Connell, Gladstone, John Bright en Angleterre; Lacordaire et Montalembert en France; LaFontaine, Baldwin, MacKenzie et Blake au Canada."

"Ces hommes comptent, au XIXe siècle, parmi ceux qui ont le plus honoré l'humanité. Ils puisaient la source de leurs actions dans les idées généreuses: la haine de l'absolutisme, la haine de l'arbitraire, le respect et la tolérance de toutes les idées, des préjugés même des groupes, le dévouement infatigable aux faibles, aux petits, aux humbles, aux opprimés, à tous ceux qui souffrent."

"Ces principes immortels ont été l'inspiration constante de ces hommes. Ils s'étaient donné pour mission de travailler à la grandeur et à la gloire de leur pays, et ils ont laissé derrière eux une traînée lumineuse qui éclaire encore notre siècle."

"Je réclame, et personne n'en est plus fier, ce titre. J'ai marché sur leurs brisées, j'ai préconisé les idées de ces hommes immortels. Ils ont été les guides de ma conduite et ils m'ont dicté mon devoir dans toutes les circonstances."

Qu'il était réconfortant d'entendre notre chef vénéré déployer le splendide drapeau de l'idéalisme à une époque où la pensée dominante dans les hautes sphères de notre parti semble être la satisfaction de ses appétits! Aussi avec quel entrain la Jeunesse Libérale souligna chacune de ses paroles, tombée d'une bouche que l'on savait sincère, celle-là! On peut s'attendre qu'avant peu cette même Jeunesse réclamera un chambardement complet dans l'organisation du parti libéral.

Et rien n'illustre mieux une situation que les contrastes. Or, le contraste le plus probant qu'il ait été donné à un Vieux Libéral d'enregistrer au Monument National était bien l'accueil enthousiaste, l'accueil royal fait à sir Wilfrid Laurier, et l'insultante froideur qui salua l'inévitable sénateur Dandurand lorsque sa voix de stentor se fit entendre de l'estrade. On assista à l'exode d'une partie de l'assemblée. C'était navrant.

M. Dandurand eut beau s'époumonner, plastronner, rugir, poser au patriote, convoquer "ses jeunes amis à aller défendre sur le sol de France les libertés dont ils jouissent ici largement, à sauver la civilisation latine et française qui est la leur, et, après avoir refoulé les Prussiens jusqu'au Rhin, à faire partie de la Grande Armée qui défilera victorieusement sous l'Arc de Triomphe", les auditeurs continuaient de sortir de la salle.

—Que dit le sénateur? demanda l'un des premiers sortis à un copain qu'il attendait à la porte. Va-t-il aller se battre au front?

—Non, dit l'autre, il proclame qu'en sortant d'ici il courra à une séance du bureau de direction d'une compagnie venant de se former et où l'on a, comme d'habitude, retenu les services de cet indispensable baryton.

—Quel farceur!...

Tels furent les derniers mots entendus de la conversation des deux amis qui se perdirent dans la nuit.

UN VIEUX LIBERAL.

Respect à la constitution

Nécessité absolue d'une élection parlementaire en 1916

Nous avons reçu, depuis huit jours, soixante-onze lettres d'abonnés de Montréal et de la province qui ont tenu à nous manifester leur approbation de l'attitude prise par l'Auto-Revue sur la prolongation du terme d'office du parlement. Tous ceux qui connaissent l'indifférence ordinaire du public, admettront que cet empressement à appuyer notre revendication est remarquable. Il prouve, à notre avis, que le peuple ne traite pas aussi légèrement que certains politiciens cherchent à nous le faire croire, son droit inviolable de choisir ses gouvernants, et que, s'il en est privé, c'est qu'on l'en a dépourvu arbitrairement.

Au surplus avons-nous observé que parmi ceux qui nous ont écrit et qui nous ont fait connaître leurs opinions politiques, il se trouve autant de conservateurs que de libéraux. Et plus de vingt déclarent que, si on prolonge la vie du parlement, le désir d'être élu, à notre avis, que le peuple ne traite pas aussi légèrement que certains politiciens cherchent à nous le faire croire, son droit inviolable de choisir ses gouvernants, et que, s'il en est privé, c'est qu'on l'en a dépourvu arbitrairement.

LE FUTUR BUREAU DE CONTROLE

Le projet des quinze commissaires élus par cinq circonscriptions ou par toute la Ville fait son chemin. Dans les sphères financières et du haut commerce, il est pratiquement accepté.

Que dirait-on d'un bureau de commissaires, contrôleurs ou échevins, appelés à exercer comme vous voudrez, les devoirs des commissaires suivants: Sir Thomas Shaughnessy, M. J. A. Vallancourt, Alphonse Racine, Geo. Bury, Vice président du Pacifique, M. Chamberlain du G. T. R., M. Peter Bercovitch, M. S. Jacobs, l'hon. C. P. Beaubien, le Col. LaBelle, M. Frank Pauzé, M. L. A. Lapointe, M. Napoléon Giroux, M. Tancrède Blenvenne, M. Adrien Lavallée, M. Gonzalve Desaulniers, M. O. L. Perreault, M. J. A. Beaudry, M. L. J. Tarte, M. J. O. Labrecque, M. Larocque, directeur de la Banque d'Hochelaga, M. Art. Berthiaume, M. Leslie Boyd, l'échevin O'Connell, etc. Comme nos lecteurs pourront le constater, ils n'ont que l'embarras du choix.

L'HOPITAL MILITAIRE LAVAL

Dans un bijou de discours, et avec une émotion touchante, M. le député Bruchési a, mardi dernier, salué l'Hôpital militaire formé par nos vaillants universitaires. Nous soulignons les paroles suivantes, car on dirait qu'elles sortent du coeur et de la bouche d'un grand général français, sur quelque hauteur en Champagne: "L'université Laval a compris, dit Sa Grandeur, qu'il était le devoir du Canada dans le terrible conflit actuel. Elle a fait un acte de généreux patriotisme. Ses fils s'organisent pour le combat. Et ils contribuent ainsi à mettre fin à la légitime révolte des Canadiens-français et catholiques n'ont rien à faire ou ne font rien dans la grande lutte qui se livre pour la défense du droit, de la civilisation et de l'humanité. Dieu merci, notre peuple a compris son devoir. Il a donné son or et ses enfants. Il n'a pas reculé devant le sacrifice. Il a prêté l'oreille à l'enseignement de ses évêques. Il s'est montré éminemment charitable. Or, dans l'histoire de la guerre, l'université Laval a voulu et aura sa page d'honneur."

La conférence de M. Bourassa

Ce n'est pas parce que nous sommes une feuille libérale que nous nous taisions sur le succès remarquable qu'a remporté M. Bourassa à Maisonneuve. L'enthousiasme le plus vrai a montré que le mouvement nationaliste est loin d'être mort chez nous.

M. Bourassa a expliqué avec une clarté bien française toutes les luttes que nos pères ont soutenues pour les droits du français. Il a recommandé aux mères d'inculquer dès le berceau le patriotisme aux enfants. Il a recommandé à la jeunesse de se consacrer à la lutte actuelle, l'étude de notre histoire, la culture des qualités françaises de cranerie, de droiture et de justice. Il a demandé au peuple moins d'esprit de parti et termina son magnifique discours en proclamant que les droits du français et la foi catholique étaient intimement unis dans cette bataille.

M. Bourassa a reçu une ovation, la salle était remplie de monde; ce fut tout le temps un véritable délire. Un vent de patriotisme secoua la foule.

Il est tout de même un peu dur pour nous libéraux de constater que la jeunesse, celle qui a renoncé à la chasse aux honneurs et celle qui étudie, déserte nos rangs en masse pour se rallier sous l'étendard nationaliste.

GARAGE MUNICIPAL

Le public sait-il que la Cité possède pour des centaines de mille dollars de machines automobiles, trucks, arrosoirs, autos pour le département de feu, etc., etc.? Le public sait-il que faute d'organisation, faute d'un garage municipal comme il s'en trouve dans toutes les grandes villes à part de Montréal, il perd plus de deux cent mille piastres par an!

Dans les circonstances, dans ces temps de pénurie, un garage municipal est aussi important qu'une bibliothèque.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sous la présidence de son distingué président, M. Frank Pauzé, la Chambre de Commerce a rejeté, après un échauffement sérieux et loyal, un rapport de son comité municipal, demandant des changements dans le monde électoral des échevins. La majorité des membres présents ont eu raison. Le corps des échevins tel qu'il existe doit être abolie. Une seule administration s'impose et c'est celle proposée par M. L. A. Lapointe ou le Dr Guérin. Il faut que les chicanes cessent à l'Hôtel de Ville et que nous sortions au plus tôt du bourbier à nous sommes enfoncez.

Dans l'chanquier d'Treffé Bastien



BAPTISTE: — Ecoutez, l'père Bastien. C'est le billot le plus dur du chanquier. J'pense pas que vous arriviez jamais à couper c'boute-là. Vo' godendard m'a l'air pas mal ébréché.

Un odieux attentat à la liberté commis aux Trois-Rivières

Au fur et à mesure que les circonstances dans lesquelles fut votée la prohibition aux Trois-Rivières sont mieux connues, on comprend mieux comment cette ville de vingt mille âmes, dévastée par une épouvantable conflagration, il y a quelque sept ans, put se soumettre à un régime aussi rétrograde que la prohibition.

Si encore la prohibition voulait dire abstinence totale, nous comprendrions le motif animant ceux qui s'en sont constitués les champions; mais la prohibition n'est qu'un vain mot, un drapeau qui couvre une marchandise tout autre que celle promise.

J'ai navigué le long de la rivière Athabaska, dans une région où les lois de prohibition sont les plus sévères, et je n'ai jamais rencontré tant d'hommes saouls. ... Nous disait ces jours derniers un citoyen considérable d'Edmonton, Alberta.

Aucun doute là-dessus n'est possible aujourd'hui: la prohibition fut votée aux Trois-Rivières sous le coup de l'intimidation la plus systématique et la plus générale dont les annales de la province de Québec fassent mention.

Quand vous donnerez votre vote sur le règlement qui vous est soumis, songez que vous êtes sur votre lit de mort... lit-on dans le texte sténographique d'un sermon.

Bien entendu, tous les orateurs n'ont pas été aussi lools, car la prohibition telle que préchée par John H. Roberts, n'est pas un dogme, que nous sachions. Jusqu'à preuve du contraire, nous continuerons de croire que cette doctrine relève purement du domaine temporel. Nous sommes convaincus qu'on peut être damné tout en ayant voté pour la prohibition, comme on peut être sauvé tout en ayant voté contre, et qu'il est d'autres cas de conscience bien plus considérables.

Loin de nous l'idée de blâmer qui que ce soit de fulminer contre les ravages de l'ivrognerie; mais puisque la prohibition n'a jamais atteint le but qu'on lui assignait, notamment aux Etats-Unis, où il fallut rappeler cette loi dans presque tous les Etats où elle fut établie, puisqu'elle a entraîné elle-même des effets diamétralement opposés en déchaînant l'ivrognerie sur une plus grande échelle, nous nous prononçons carrément pour la réglementation du commerce des liqueurs. Le Conseil municipal des Trois-Rivières entendait demander des pouvoirs dans ce sens à la Législature, et nous espérons qu'il ne se laissera pas arrêter par un vote qui ne représente aucunement l'expression libre de la volonté des électeurs.

Le vote masculin s'est à peu près également réparti pour et contre la prohibition aux Trois-Rivières, et c'est le vote féminin qui a fait pencher la balance. Les influences indelic exercées sur de malheureuses femmes qui ne prenaient jamais part au scrutin jusqu'ici afin de les amener au poll, elles seront relatées, avec preuves à l'appui, en temps et lieu. Nous croyons que la dignité et le prestige de certaines personnalités en souffriront considérablement. Des politiciens ont aussi cru que c'était là une superbe occasion de s'amasser du capital. Nous leur soumettrons l'exemple de Lachine, où l'ancien Conseil vient

d'être honteusement défait, aux élections municipales, après avoir remporté un triomphe éphémère lors du vote sur la prohibition, au cours duquel il exerça une scandaleuse pression.

Les citoyens de Lachine votent à une petite majorité la prohibition, mais un mois plus tard renversent à une énorme majorité le Conseil municipal qui la leur avait imposée à l'aide d'influences étrangères au domaine civique: n'est-ce pas là la plus éclatante démonstration que le premier vote n'était pas libre?

Toute la faute d'une situation aussi équivoque faite aux électeurs de cette province vient de ce que le fonctionnement de notre "Loi de Tempérance" ne répond pas aux conditions actuelles en tendant à perpétuer un régime électoral depuis longtemps sorti de nos mœurs: le scrutin ouvert. Puisque le scrutin secret est l'un des plus précieux avantages qu'ait conquis la démocratie, pourquoi s'en départirait-elle dans une question aussi primordiale que celle de la prohibition, attentatoire à la liberté individuelle des bons citoyens, qui ne pourront plus prendre un verre de vin ou de bière, alors que les ivrognes sauront toujours où se procurer du "whiskey"?

Donc, il n'est que d'accorder au peuple l'avantage de voter librement. Nous ne connaissons son opinion que le jour où il bénéficiera du scrutin secret. Et puisque le mal est si grand et le remède si simple, pourquoi la Législature hésiterait-elle à l'appliquer, ce remède?

C... M. P. P.

Le contrôleur Giroux

L'échevin de St-Jacques vient d'être élu contrôleur. Nous avons lu avec sang-froid les différentes opinions des journaux relativement à son admission au Bureau de Contrôle. Nous n'avons pas mission de défendre M. Giroux des différentes attaques dont il a été l'objet. Mais fidèle à notre devise, nous ne ferons pas comme le "Mail" ou le "News", nous nous en tiendrons au British Fair Play. Pourquoi ne pas déclarer franchement que M. Giroux nous paraît doué d'un courage plus qu'ordinaire en acceptant de remplacer le défunct Napoléon Hébert! Nous craignons de dire cette semaine par un Anglais, et un Anglais haut coté: "Giroux is the best man at the City Hall; he is a fighter."

Entrer au bureau de contrôle en plein budget, en plein déficit, et alors que plusieurs grandes questions demandent une solution immédiate, n'est pas une tâche facile. Jugeons donc le nouveau commissaire à l'oeuvre. S'il fait mal, nous lui tomberons dessus; s'il fait bien il sera louangé. Espérons de lui qu'il va faire oublier le surnom qui menaçait de se coller au bureau des commissaires, celui de "reinscendeux". C'en était devenu ridicule.

Si M. Giroux a des défauts, et qui n'en a pas tout le monde lui accordera qu'il a la décision juste, prompt et surtout tenace. Quoi qu'advienne politique nous le jugeons sans parti pris. Si dans quatre mois les journaux anglais trouvaient que c'est un grand homme! On change si souvent d'opinion par le temps qui court!

Qui sait?

LES PENTES DOUCES

L'ancien bureau de contrôle, composé des Arsène Lavallée, des Lachapelle, etc., nous a laissé un héritage qui n'était pas de paille. Ce qui est malheureux c'est qu'à l'encontre de certaines successions, on ne peut y renoncer. Le Boulevard St-Joseph, les Boulevards de l'Aqueduc sont tous des éléphants blancs que nous sommes forcés d'adopter. Le règlement des pentes douces traîne. Ce que nous allons en descendre une pente — pas douce par exemple — le jour où nous aurons à solder les dommages causés par une imprévoyance quasi criminelle. Au lieu de régler cette question en hommes d'affaires, ça traîne, ça traîne. On laisse accumuler les frais qui commencent à prendre la proportion d'une montagne.

La dernière heure, on nous informe que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

former que les intéressés vont s'a-

LE TRAMWAY

Un beau tramway, un service effectif, c'est la richesse d'une ville tout autant que la lumière, de la bonne, et d'un bon marché. Tant que nous aurons des terrains valant \$200.00 le pied où l'on plante des choux et qui ne paient pas de taxes, nous aurons des déficits municipaux les propriétaires se feront tondre, et les locataires paieront des gros loyers.

Un Wild Cat Schemo

Le "Star" annonce qu'en certains milieux on verrait d'un bon oeil le gouvernement de Québec prendre en main l'administration de la Ville de Montréal.

Le reporter idiot qui a fait un tel rapport est un de ces pseudo-journalistes prêts à avaler toutes les couleuvres.

La Ville devrait être administrée par cinq commissaires choisis par Sir Lomer, dit-il.

Or, Sir Hugh Graham est mieux de prendre note que Sir Lomer n'est pas encore fou, qu'au contraire il n'est pas dans les diagnostics qu'il ne se devienne jamais. Le "Star" a toujours en queue son Board of Trade et telles ou telles associations qui n'ont que périllicité depuis le commencement de la guerre ou n'ont abouti à rien de tout.

Ce schemo est un wild cat schemo pour ruiner à tout jamais nos amis de Québec.

Des bureaux de commissaires composés de quatre ou cinq membres ont démontré hors de doute depuis 1910 que c'était une blague. On ne peut décemment laisser le sort d'une ville de l'importance de Montréal entre les mains de trois hommes, fussent-ils trois Sir Wilfrid, notre grand chef.

Ce qu'il faut pour Montréal, c'est un bureau d'au moins neuf commissaires, plutôt quinze, comme le suggèrent l'ex-maire Guérin et l'échevin Lapointe.

Le fromage qu'on veut mettre sous le nez de Sir Lomer ne lui dit rien qui vaille.

C'est un Wild Cat Schemo. Qu'on se le tienne pour dit.

CI-GIT PRIMEAU!

Ci-git Primeau qui ne fut rien Pas même aimé du mal' Martial

REVUE DES EVENEMENTS

Le monde traverse actuellement la période la plus critique de son histoire. — De la compilation des principaux journaux se dégage la meilleure leçon qu'il soit possible de tirer de ces fatidiques événements

Le cinéma universel

Les événements suivent leur cours, lentement, très lentement, dans les Balkans et ailleurs. Non pas que des développements nouveaux ne soient attendus d'heure en heure, à l'orient de l'Europe, mais parce que les négociations en cours avec la Grèce, et les circonstances qui entourent les projets encore chargés de mystère de la Roumanie, tiennent tous les esprits en suspens, du moins qu'on ne peut se guider à la lumière de la diplomatie renseignée.

L'opinion en Europe, est très partagée, au sujet de la Grèce. En Italie, elle est manifestement hostile; c'est à dire que dans le pays ensoufflé de l'Adriatique, voisin de l'Albanie envahie, on n'a aucune foi en les consors helléniques de la germane Sophie, sœur de Guillaume II. On a, à Rome, la conviction que le roi Constantin, tout comme le "Renard bulgare des Balkans", ne cherche qu'à gagner du temps, en négociant avec les Alliés, et qu'il trahira ceux-ci au premier moment opportun. En France, depuis longtemps, la presse aux tendances oppositionalistes a abandonné l'espoir de voir les Balkanistes, en réservant, peut-être, la Roumanie, se joindre à la cause de l'Entente. Les possiblistes d'avis que les Hohenzollerns qui régissent un peu partout, contre la volonté populaire, sur les peuples si longtemps esclaves des intrigues autrichiennes et de la barbarie turque, ne peuvent avoir, dans leur gouvernement, d'autre idéal que la "Kultur" germanique et que le sentiment n'a plus sa place à Athènes, comme à Bucharest et à Sofia.

En Angleterre, on est à la fois conciliant et déterminé à sévir. Conciliant, parce que l'on espère que, en dépit de ses liens d'alliance germanique, Constantin, roi de Grèce, se souviendra de la victoire libératrice de Navarin sur les Turcs oppresseurs et bourgeois déterminés à sévir, parce que l'on sent que le seul moyen d'impressionner le cœur du Kaiser est de lui faire comprendre brutalement que le pays qu'il a gouverné jusqu'ici, par la tolérance des Alliés, est à la merci de la puissante flotte de l'Entente qui commande aussi bien la Méditerranée que les Dardanelles.

Le message que le roi Constantin vient, par la Presse Associée, d'adresser au peuple américain, n'est en réalité qu'un tissu de réticences, d'omissions, de fausses représentations, de faux-semblants et d'hypocrisie.

Le message que le roi Constantin en mauvais temps, aux Etats-Unis, lui constitue un bien piètre plaidoyer de neutralité entre les Alliés et l'Allemagne, au moment où l'opinion américaine est soulevée contre la race des reptiles allemands qui opèrent de la même façon partout, en Amérique comme dans les Balkans. Il est entendu que les Allemands ne respectent rien, et que leur haute "Kultur" doit s'imposer partout où ils sont en quelque nombre, inscrits sur les registres ou cachés sous des faux noms, hauts dignitaires ou portefaix, naturalisés ou non sujets américains, mais toujours sous la férule du tyran de Prusse, par l'entremise des Ambassades Impériales.

Quelques-uns des agents de Berlin viennent d'être condamnés à la prison pour avoir conspiré contre les lois américaines de neutralité, pour les avoir transgressées en trompant outrageusement les autorités du pays; d'autres condamnations suivront sans doute, et déjà Washington a demandé à Berlin le rappel du Capitaine Von Papen et du Capitaine Boy-Ed, deux suppôts de l'espionnage allemand. Il y a longtemps que ces deux espions prussiens auraient dû recevoir leur congé; n'est-ce pas prouvé, en effet, que sans leur direction pas moins de 27 millions de dollars ont été dépensés pour créer le malaise dans la vie économique des Etats-Unis?

Imaginons nous l'effort de ces agents allemands, puisqu'il est prouvé que la propagande pro-allemande faite aux Etats-Unis a été dirigée par Von Bernstoff, l'ambassadeur d'Allemagne lui-même, qui a dépensé quinze millions de dollars pour payer les services de onze mille orateurs, chargés de faire des discours en plein air, dans les plus grandes villes de l'Amérique, dans le but de gagner la sympathie américaine à la cause allemande.

Et ils ont si bien fait, ces agents de malheur, que les Etats-Unis sont sur le point, peut-être, de rompre tout à fait avec l'Allemagne.

Pendant que voguent vers des pays neutres, dans l'intérêt de la paix, le millionnaire Ford et ses missionnaires, on se prépare avec plus d'activité que jamais à s'entregarder dans toutes les parties du monde.

On prédit que le bruit du canon, dans les Flandres et en France, en Europe orientale et occidentale, empêchera la voix de la colombe de se faire entendre aux belligérants. D'ailleurs, cette voix sera souverte aussi par celle d'outre-tombe des milliers de victimes des barbares tueurs. Pauvre colombe!

RECrutement Difficile

De la "Presse", de Montréal:
Les Ontariens, qui ont critiqué si vivement les lenteurs de l'enrôlement dans la province de Québec, commentent à s'apercevoir que les choses ne vont pas si bien chez eux, depuis que la réserve des Anglais d'Angleterre est épuisée.

A proprement parler, il n'y a jamais eu de déserteurs ici; et, dès le premier jour, les concours de nos volontaires n'ont pas été aux proportions du besoin; c'est le pur patriotisme qui les poussait au sacrifice dont parle le "Mail" pour les stens.

Ce qui se passe au Royaume-Uni prouve qu'après tout, le patriotisme, tout vivant qu'il soit, est, souvent, dominé par des considérations plus impérieuses. On ne dira pas que la jeunesse anglaise n'est pas, directement, imprégnée des dangers qui menacent sa patrie. Elle vit dans l'atmosphère même de la guerre. Et, cependant, après l'organisation systématique la plus complète qui se puisse voir, et une énumération par localités qui semble proche parvenue de la conscription, le Comte de Devonport est obligé d'avouer que "ses plans n'ont pas aussi bien réussi qu'il le désirait". Là aussi, quand la classe des employés insuffisamment rémunérés a été vidée, les volontaires ont commencé à tirer en arrière.

Il existe, pour les Canadiens-français, une autre cause non moins sérieuse d'hésitation. On sait comme nos familles sont nombreuses. Quand il y a sept à huit petits enfants dans un logis, les aînés s'empressent d'ajouter leur travail à celui du père pour alléger un peu ses obligations. Bien des fils, en s'enrôlant, ont à leur tour ajouté à ces désavantages de recrutement le fait, malheureusement trop évident, du dégoût produit par les assauts du fanatisme orangiste, mis indistinctement, et d'une manière générale, par le peuple, qui ne sait pas faire de distinctions psychologiques, au compte des Anglois, ou à leur égard, surpris du résultat déjà obtenu.

Puis, comme nous le disions l'autre jour, nous n'avons pas, dans l'organisation supérieure des armées canadiennes, le prestige d'hommes populaires qui en appelle à l'imagination du peuple. Tout le mécanisme des états-majors est entre les mains de nos compatriotes anglais. C'est un arrangement tout naturel, que nous ne critiquons au rien; mais, s'il a l'effet d'offrir une forte séduction à l'imagination des jeunes Anglo-Saxons, il ne dit rien aux nôtres, qui manquent de cette attraction, non seulement positive et substantielle, mais, pour ainsi dire, indispensable à l'enthousiasme.

Pour toutes ces raisons, nous n'hésitons pas à dire que, sans un atavisme indubitable qui nous vient d'une vaillante origine, et qui court encore dans nos sang généreux, notre race, après cent années d'une complète inactivité, n'aurait pas éprouvé un tel réveil.

LE COUT DE LA VIE

Du "Devoir", de Montréal:
"Quelques mois avant la guerre, le ministre Borden nomma une commission chargée d'étudier les causes du coût de la vie sans cesse à la hausse au Canada, depuis plusieurs années. Cette commission fit maints voyages dans l'Est et dans l'Ouest et entendit, dans toutes les parties du pays, de nombreux témoins, à huis clos. La guerre vint et son rapport n'était pas encore prêt..."

Jamais depuis janvier 1913, où le nombre-inflée fut ici de 137.1, le coût de la vie n'a été aussi élevé au Canada qu'il l'était en octobre et en novembre dernier. Et la publication à très brève échéance du rapport de M. Coats, qu'on dit être si bien fait, si elle n'a aucun résultat sur les oscillations du nombre-inflée du

coût de la vie serait tout de même un précieux auxiliaire, et pour ceux qui étudient et recherchent les causes de cette hausse et les moyens de l'atténuer et aussi pour nos législateurs et nos députés, s'ils ont à cœur d'améliorer les exactions dont sont parfois victimes les consommateurs canadiens. Il est donc à souhaiter que le ministère du Travail se décide à faire publier vivement ce rapport de M. Coats, quand ce ne serait que pour mettre fin aux insinuations des Gazettes libérales."

COUPABLES!

Du "Herald", de Montréal:
"Le verdict de culpabilité rendu contre quelques-uns des hauts fonctionnaires de la compagnie de navigation Hambourg-Américain, pour avoir violé les lois de la neutralité des Etats-Unis est une des pires récentes que le service secret allemand ait eu depuis quelque temps. Les révélations au sujet des fortes sommes d'argent venues de Berlin en Amérique, et l'emploi plus qu'équivalent qu'on en a fait ont probablement plus fait pour dégoûter l'opinion publique américaine que tout ce qui était survenu officiellement dans cette guerre. Les agents allemands ont évidemment méprisé les lois des Etats-Unis, trompant les autorités au sujet de la destination des vaisseaux chargés d'approvisionnement. Ils ont aussi lancé de faux annuaires."

LE SYSTEME D'ALARME

De la "Gazette", de Montréal:
"Montréal a une forte brigade, bien équipée; les appareils sont de dernier modèle. Les trucks automobiles remplacent peu à peu les voitures tirées par les chevaux qui ne servent que pour le service de quelques districts excentriques. Il y a plus de 300 boîtes d'alarmes; une alarme sonnée à l'une quelconque de ces boîtes amène à l'instant sur le théâtre de l'incendie une section de la brigade. Il s'en suit que la grande majorité des incendies est mise sous contrôle avant que des dommages de conséquence soient causés. Le grand but est d'empêcher les incendies, et généralement les efforts des pompiers sont couronnés de succès."

MORTALITE DIMINUEE

Du "Star", de Montréal:
"Les statistiques du Bureau d'Hygiène sont encourageantes; elles font voir que pour les huit premiers mois de 1914 et de la présente année, il y a eu une diminution marquée dans les décès des enfants à Montréal. Malgré l'augmentation de la population, il y a eu 102 décès de moins chez les enfants l'été dernier, quand en 1914, il y a eu 148 décès de moins qu'en 1913."

BANQUE DE MONTREAL

Du "Canada", de Montréal:
"Le rapport des opérations de la banque de Montréal que les administrateurs de la banque ont soumis aux actionnaires lundi dernier, montre la banque dans la position la plus forte qu'elle ait jamais occupée, tant au point de vue de l'étendue des opérations qu'à celui des capitaux engagés et surtout de l'aisance métallique avec son équivalent; l'enseigne en billets du dominion."

Les profits nets de l'exercice expiré représentent 13.17 pour cent sur le capital-actions et les actionnaires ont touché, outre le dividende régulier de 10 p. c., deux boni de 1 p. c. chacun, soit, en tout 12 p. c.

Pour faire face à un passif vis-à-vis le public de \$264,540,000 la banque a un actif liquide en espèces, en billets du dominion et en valeurs réalisables à demande de près de \$100,000,000, plus un portefeuille de valeurs de tout repos de \$170,000,000 sans compter \$16,000,000 d'avances aux gouvernements et aux municipalités du Canada.

Son portefeuille commercial est de \$99,000,000.

Le président, M. Henry V. Meredith et le gérant-général, Sir Frederick Taylor, dans les allocutions qu'ils ont adressées aux actionnaires, se sont plu à relever la confiance du public et à constater que le Canada, bien qu'il soit privé depuis plus d'un an, de son fournisseur habituel de capitaux, qui était le marché de Londres, s'est très bien tiré d'affaires. Le marché des Etats-Unis nous a fourni \$145,000,000, et avec cela, notre industrie et surtout, nos gouvernements, ont fait face à leurs obligations.

L'emprunt national de \$100,000,000 qui vient d'être souscrit et qui venait trop tard pour que ces Messieurs en parlent, peut servir de démonstration supplémentaire de la solidité de la situation financière au Canada. Naturellement, nous ne sommes pas

PAS LE TEMPS DE LA PAIX

Du "Daily Mail", de Montréal:
"En ce temps où différents projets particuliers pour la paix sont exposés, Sir William Paterson, Principal de l'Université McGill, frappe à notre juste lorsqu'il dit qu'il y a quelque chose de pire que la guerre. Ce sont,

sortis de la crise qui durera au moins aussi longtemps que la guerre, mais nous pouvons, ont dit ces filandiers d'expérience, envisager l'avenir avec moins d'inquiétude, en constatant que jusqu'ici, nous avons tenu tête à toutes les difficultés."

L'HON. C. P. BEAUBIEN

De la "Presse", de Montréal:
"Le siège sénatorial rendu vacant par le décès de l'Hon. sénateur De Boucherville, vient d'être adjugé à M. Chs P. Beaubien, avocat, de Montréal. Le choix fait par le cabinet Borden me satisfère probablement pas tout le monde, principalement ceux qui pouvaient aspirer à un poste important assigné à l'Hon. Chs Beaubien mais on peut dire qu'il a été fort judicieux."

La Chambre haute a depuis trop longtemps la réputation d'être un asile pour les vieillards et les épaves de la politique. Il importait de faire disparaître cette fâcheuse impression, en mêlant au Sénat les jeunes et les vieux."

L'expérience de ceux-ci est absolument nécessaire aux débats importants; l'activité, l'enthousiasme, la force et l'esprit d'initiative de ceux-là sont une garantie que les voix du Sénat seront autre chose qu'un écho affaibli de celles de la Chambre des Communes."

Le nouveau titulaire possède un talent peu commun et des connaissances très étendues sur la politique et les besoins de son pays. Il est dans la force de l'âge, très versé dans les affaires, et doué d'une acuité dévorante. C'est plus qu'il n'en faut pour assurer la carrière brillante et féconde que nous lui prédisons."

Un étudiant de McGill

Nous publions ci-dessous une lettre d'un jeune étudiant de McGill. Nous la publions telle que reçue. Si sa rédaction n'est pas parfaite la lettre montre combien, dans la grande université anglaise, on s'occupe du langage de France, elle montre aussi qu'un McGillien de même état étudiant, on s'occupe de la chose publique.

Nous encourageons M. Livinson à continuer son généreux travail et nous lui offrons l'hospitalité de nos colonnes.

M. Gaston Maillet,
Directeur "l'Autorité",
162 St Denis St.

Monsieur le Rédacteur,

Je veux émettre devant vos yeux une proposition qui a pour but de former un "Club Civique Concordia" (Club Civique Concordia). Ce Club s'occupera surtout de l'amélioration de l'état civique, et quand on parle de civisme on entend dans le sens large, les améliorations sociales qui sont le fond du bien-être du peuple. En me servant des paroles de "Michet" dans son livre "L'Etudiant" l'idée que je soutiens ressort clairement: "Il y a une soixante ans qu'on a dit: Turgot l'a dit: 'Avant l'état, la municipalité et avant la municipalité, il faut organiser l'école; l'enfant c'est le commencement de toute chose.'"

Donc, le Club Concordia Civique s'occupera non seulement des questions civiques, mais aussi du grand problème de l'éducation basée sur un système démocratique et dans lequel chaque homme aura la plus grande occasion de se développer au maximum de sa capacité.

De plus, le comité d'administration qui sera élu à la première séance du Club pourra joindre au programme, s'il le juge à propos, la politique provinciale, fédérale ou impériale.

Pour arriver à une position dans laquelle nous pourrions demander les améliorations et plus de respect pour la justice et l'honnêteté; et aussi, respect des fonds publiques, que Monseigneur Bruchési vient nous le rappeler l'autre jour, nous devons même par cent moyens organiser nos forces. Ah! l'opinion publique! voilà le mot magique dont se servent les écrivains de la science politique! Mais depuis le rapport de M. le Juge Cannon qu'avons nous réussi à améliorer? C'est pas seulement la pensée de faire notre devoir envers la Cité et le pays, comme des citoyens; ce n'est pas non plus les efforts de la presse que le "man in the street" considère comme le gardien de l'honneur de la Cité, ou comme la garde étroitement vigilante, qui, jamais, ne se rend, — il faut dire l'action, il faut organiser nos forces comme citoyens courageux, en dépit des temps troublés d'outre mer, dans chaque arrondissement de notre belle ville; il faut agir.

La parole, c'est magnifique. Mais la parole bien franche et sans haine qui accomplit un quelconque chose à l'avantage du peuple.

Il y a d'autres points que je veux toucher. Par exemple, je suggère que les honoraires des membres soient de 50 centins par année, et que chaque citoyen de Montréal aura le droit d'être membre. C'est une question à discuter mais je suis d'avis que le Club soit bilingue, le Français et l'Anglais auront des droits égaux.

Nos membres seraient Montréalais, mais je suggère que ceux parmi les citoyens des banlieues de notre ville: Maisonneuve, Outremont, Westmount, nos voisins pour ainsi dire, qui voudraient prendre part dans l'action du Club pourrnt, avec l'accord du Comité exécutif qui sera élu, y participer.

Pour commencer l'oeuvre dans laquelle l'employé et l'employeur ont un rôle égale, je propose que la grande salle du Marché Bonsecours, devant laquelle passent les tramways, soit notre premier lieu d'assemblée. C'est une place publique et nous pourrions avoir la permission de Monsieur le Maire et ses Commissaires, s'il y a lieu, de s'assembler.

Je remarquerai finalement que je compte, monsieur le rédacteur, sur l'esprit civique et la bonne volonté de vos lecteurs pour commenter dans les colonnes de votre journal l'idée du "Club Concordia Civique" que je propose.

Bien à vous,

A. J. LIVINSON,
E. E. D. MCGILL.

entre autres, le déshonneur, le mépris de la foi jurée et l'esclavage.

La Grande Bretagne ne peut pas plus cesser de combattre aujourd'hui qu'elle n'aurait pu rester à l'écart quand la guerre fut déclarée, la Belgique entraînée. Impérieuse était alors l'action commune; elle l'est devenue davantage par la guerre a été déclarée aux ennemis de la civilisation. Ce qui d'abord ne fut que soupçonné a été depuis clairement exposé à la lumière de l'expérience.

Tous les arguments pour la paix aujourd'hui ont été employés contre la participation à la guerre, il y a un peu plus d'un an, et ils n'ont pu convaincre personne. Les Alliés se sont mis à la tâche et ils l'accompliront jusqu'au bout."

M. Lapointe trouve une solution

L'échevin Lapointe est à l'élaborer son plan de faire administrer la Ville par quinze contrôleurs, commissaires ou échevins, peu importe. C'est le principe d'une seule administration sur une base d'affaires.

Nous nous rangeons carrément de son avis.

Comme il le dit si bien lui-même "mon projet est susceptible de changements dans les détails".

Il est inutile de se le cacher, le peuple veut un changement.

C'est le cri qui se fait entendre dans toutes les classes de notre population, déstabilisée, écourcée.

Il y va de l'honneur de la Métropole.

Le système actuel essayé depuis six ans a complètement conduit Montréal tout au bord de l'abîme.

L'échevin Lapointe mérite des félicitations pour son courage. Il vient de montrer une dose d'esprit public qui sort de l'ordinaire en ces temps de pusillanimité et d'opportunisme à outrance.

Voici un homme qui peut être élu quand il le voudra dans son quartier et qui s'efface. Ces traits de civisme que les hommes publics nous montrent rarement nous portent à l'admiration et méritent d'être soulignés.

Donc, le Club Concordia Civique s'occupera non seulement des questions civiques, mais aussi du grand problème de l'éducation basée sur un système démocratique et dans lequel chaque homme aura la plus grande occasion de se développer au maximum de sa capacité.

De plus, le comité d'administration qui sera élu à la première séance du Club pourra joindre au programme, s'il le juge à propos, la politique provinciale, fédérale ou impériale.

Pour arriver à une position dans laquelle nous pourrions demander les améliorations et plus de respect pour la justice et l'honnêteté; et aussi, respect des fonds publiques, que Monseigneur Bruchési vient nous le rappeler l'autre jour, nous devons même par cent moyens organiser nos forces. Ah! l'opinion publique! voilà le mot magique dont se servent les écrivains de la science politique! Mais depuis le rapport de M. le Juge Cannon qu'avons nous réussi à améliorer? C'est pas seulement la pensée de faire notre devoir envers la Cité et le pays, comme des citoyens; ce n'est pas non plus les efforts de la presse que le "man in the street" considère comme le gardien de l'honneur de la Cité, ou comme la garde étroitement vigilante, qui, jamais, ne se rend, — il faut dire l'action, il faut organiser nos forces comme citoyens courageux, en dépit des temps troublés d'outre mer, dans chaque arrondissement de notre belle ville; il faut agir.

La parole, c'est magnifique. Mais la parole bien franche et sans haine qui accomplit un quelconque chose à l'avantage du peuple.

Il y a d'autres points que je veux toucher. Par exemple, je suggère que les honoraires des membres soient de 50 centins par année, et que chaque citoyen de Montréal aura le droit d'être membre. C'est une question à discuter mais je suis d'avis que le Club soit bilingue, le Français et l'Anglais auront des droits égaux.

Nos membres seraient Montréalais, mais je suggère que ceux parmi les citoyens des banlieues de notre ville: Maisonneuve, Outremont, Westmount, nos voisins pour ainsi dire, qui voudraient prendre part dans l'action du Club pourrnt, avec l'accord du Comité exécutif qui sera élu, y participer.

Pour commencer l'oeuvre dans laquelle l'employé et l'employeur ont un rôle égale, je propose que la grande salle du Marché Bonsecours, devant laquelle passent les tramways, soit notre premier lieu d'assemblée. C'est une place publique et nous pourrions avoir la permission de Monsieur le Maire et ses Commissaires, s'il y a lieu, de s'assembler.

Je remarquerai finalement que je compte, monsieur le rédacteur, sur l'esprit civique et la bonne volonté de vos lecteurs pour commenter dans les colonnes de votre journal l'idée du "Club Concordia Civique" que je propose.

Bien à vous,

A. J. LIVINSON,
E. E. D. MCGILL.

entre autres, le déshonneur, le mépris de la foi jurée et l'esclavage.

La Grande Bretagne ne peut pas plus cesser de combattre aujourd'hui qu'elle n'aurait pu rester à l'écart quand la guerre fut déclarée, la Belgique entraînée. Impérieuse était alors l'action commune; elle l'est devenue davantage par la guerre a été déclarée aux ennemis de la civilisation. Ce qui d'abord ne fut que soupçonné a été depuis clairement exposé à la lumière de l'expérience.

Tous les arguments pour la paix aujourd'hui ont été employés contre la participation à la guerre, il y a un peu plus d'un an, et ils n'ont pu convaincre personne. Les Alliés se sont mis à la tâche et ils l'accompliront jusqu'au bout."

JE SAIS TOUT

Un étudiant de McGill

Nous publions ci-dessous une lettre d'un jeune étudiant de McGill. Nous la publions telle que reçue. Si sa rédaction n'est pas parfaite la lettre montre combien, dans la grande université anglaise, on s'occupe du langage de France, elle montre aussi qu'un McGillien de même état étudiant, on s'occupe de la chose publique.

Nous encourageons M. Livinson à continuer son généreux travail et nous lui offrons l'hospitalité de nos colonnes.

M. Gaston Maillet,
Directeur "l'Autorité",
162 St Denis St.

Monsieur le Rédacteur,

Je veux émettre devant vos yeux une proposition qui a pour but de former un "Club Civique Concordia" (Club Civique Concordia). Ce Club s'occupera surtout de l'amélioration de l'état civique, et quand on parle de civisme on entend dans le sens large, les améliorations sociales qui sont le fond du bien-être du peuple. En me servant des paroles de "Michet" dans son livre "L'Etudiant" l'idée que je soutiens ressort clairement: "Il y a une soixante ans qu'on a dit: Turgot l'a dit: 'Avant l'état, la municipalité et avant la municipalité, il faut organiser l'école; l'enfant c'est le commencement de toute chose.'"

Donc, le Club Concordia Civique s'occupera non seulement des questions civiques, mais aussi du grand problème de l'éducation basée sur un système démocratique et dans lequel chaque homme aura la plus grande occasion de se développer au maximum de sa capacité.

De plus, le comité d'administration qui sera élu à la première séance du Club pourra joindre au programme, s'il le juge à propos, la politique provinciale, fédérale ou impériale.

Pour arriver à une position dans laquelle nous pourrions demander les améliorations et plus de respect pour la justice et l'honnêteté; et aussi, respect des fonds publiques, que Monseigneur Bruchési vient nous le rappeler l'autre jour, nous devons même par cent moyens organiser nos forces. Ah! l'opinion publique! voilà le mot magique dont se servent les écrivains de la science politique! Mais depuis le rapport de M. le Juge Cannon qu'avons nous réussi à améliorer? C'est pas seulement la pensée de faire notre devoir envers la Cité et le pays, comme des citoyens; ce n'est pas non plus les efforts de la presse que le "man in the street" considère comme le gardien de l'honneur de la Cité, ou comme la garde étroitement vigilante, qui, jamais, ne se rend, — il faut dire l'action, il faut organiser nos forces comme citoyens courageux, en dépit des temps troublés d'outre mer, dans chaque arrondissement de notre belle ville; il faut agir.

La parole, c'est magnifique. Mais la parole bien franche et sans haine qui accomplit un quelconque chose à l'avantage du peuple.

Il y a d'autres points que je veux toucher. Par exemple, je suggère que les honoraires des membres soient de 50 centins par année, et que chaque citoyen de Montréal aura le droit d'être membre. C'est une question à discuter mais je suis d'avis que le Club soit bilingue, le Français et l'Anglais auront des droits égaux.

Nos membres seraient Montréalais, mais je suggère que ceux parmi les citoyens des banlieues de notre ville: Maisonneuve, Outremont, Westmount, nos voisins pour ainsi dire, qui voudraient prendre part dans l'action du Club pourrnt, avec l'accord du Comité exécutif qui sera élu, y participer.

Pour commencer l'oeuvre dans laquelle l'employé et l'employeur ont un rôle égale, je propose que la grande salle du Marché Bonsecours, devant laquelle passent les tramways, soit notre premier lieu d'assemblée. C'est une place publique et nous pourrions avoir la permission de Monsieur le Maire et ses Commissaires, s'il y a lieu, de s'assembler.

Je remarquerai finalement que je compte, monsieur le rédacteur, sur l'esprit civique et la bonne volonté de vos lecteurs pour commenter dans les colonnes de votre journal l'idée du "Club Concordia Civique" que je propose.

Bien à vous,

A. J. LIVINSON,
E. E. D. MCGILL.

entre autres, le déshonneur, le mépris de la foi jurée et l'esclavage.

La Grande Bretagne ne peut pas plus cesser de combattre aujourd'hui qu'elle n'aurait pu rester à l'écart quand la guerre fut déclarée, la Belgique entraînée. Impérieuse était alors l'action commune; elle l'est devenue davantage par la guerre a été déclarée aux ennemis de la civilisation. Ce qui d'abord ne fut que soupçonné a été depuis clairement exposé à la lumière de l'expérience.

Tous les arguments pour la paix aujourd'hui ont été employés contre la participation à la guerre, il y a un peu plus d'un an, et ils n'ont pu convaincre personne. Les Alliés se sont mis à la tâche et ils l'accompliront jusqu'au bout."

JE SAIS TOUT

M. Lapointe trouve une solution

L'échevin Lapointe est à l'élaborer son plan de faire administrer la Ville par quinze contrôleurs, commissaires ou échevins, peu importe. C'est le principe d'une seule administration sur une base d'affaires.

Nous nous rangeons carrément de son avis.

Comme il le dit si bien lui-même "mon projet est susceptible de changements dans les détails".

Il est inutile de se le cacher, le peuple veut un changement.

C'est le cri qui se fait entendre dans toutes les classes de notre population, déstabilisée, écourcée.

Il y va de l'honneur de la Métropole.

Le système actuel essayé depuis six ans a complètement conduit Montréal tout au bord de l'abîme.

L'échevin Lapointe mérite des félicitations pour son courage. Il vient de montrer une dose d'esprit public qui sort de l'ordinaire en ces temps de pusillanimité et d'opportunisme à outrance.

Voici un homme qui peut être élu quand il le voudra dans son quartier et qui s'efface. Ces traits de civisme que les hommes publics nous montrent rarement nous portent à l'admiration et méritent d'être soulignés.

Donc, le Club Concordia Civique s'occupera non seulement des questions civiques, mais aussi du grand problème de l'éducation basée sur un système démocratique et dans lequel chaque homme aura la plus grande occasion de se développer au maximum de sa capacité.

De plus, le comité d'administration qui sera élu à la première séance du Club pourra joindre au programme, s'il le juge à propos, la politique provinciale, fédérale ou impériale.

Pour arriver à une position dans laquelle nous pourrions demander les améliorations et plus de respect pour la justice et l'honnêteté; et aussi, respect des fonds publiques, que Monseigneur Bruchési vient nous le rappeler l'autre jour, nous devons même par cent moyens organiser nos forces. Ah! l'opinion publique! voilà le mot magique dont se servent les écrivains de la science politique! Mais depuis le rapport de M. le Juge Cannon qu'avons nous réussi à améliorer? C'est pas seulement la pensée de faire notre devoir envers la Cité et le pays, comme des citoyens; ce n'est pas non plus les efforts de la presse que le "man in the street" considère comme le gardien de l'honneur de la Cité, ou comme la garde étroitement vigilante, qui, jamais, ne se rend, — il faut dire l'action, il faut organiser nos forces comme citoyens courageux, en dépit des temps troublés d'outre mer, dans chaque arrondissement de notre belle ville; il faut agir.

La parole, c'est magnifique. Mais la parole bien franche et sans haine qui accomplit un quelconque chose à l'avantage du peuple.

Il y a d'autres points que je veux toucher. Par exemple, je suggère que les honoraires des membres soient de 50 centins par année, et que chaque citoyen de Montréal aura le droit d'être membre. C'est une question à discuter mais je suis d'avis que le Club soit bilingue, le Français et l'Anglais auront des droits égaux.

Nos membres seraient Montréalais, mais je suggère que ceux parmi les citoyens des banlieues de notre ville: Maisonneuve, Outremont, Westmount, nos voisins pour ainsi dire, qui voudraient prendre part dans l'action du Club pourrnt, avec l'accord du Comité exécutif qui sera élu, y participer.

Pour commencer l'oeuvre dans laquelle l'employé et l'employeur ont un rôle égale, je propose que la grande salle du Marché Bonsecours, devant laquelle passent les tramways, soit notre premier lieu d'assemblée. C'est une place publique et nous pourrions avoir la permission de Monsieur le Maire et ses Commissaires, s'il y a lieu, de s'assembler.

Je remarquerai finalement que je compte, monsieur le rédacteur, sur l'esprit civique et la bonne volonté de vos lecteurs pour commenter dans les colonnes de votre journal l'idée du "Club Concordia Civique" que je propose.

Bien à vous,

A. J. LIVINSON,
E. E. D. MCGILL.

entre autres, le déshonneur, le mépris de la foi jurée et l'esclavage.

La Grande Bretagne ne peut pas plus cesser de combattre aujourd'hui qu'elle n'aurait pu rester à l'écart quand la guerre fut déclarée, la Belgique entraînée. Impérieuse était alors l'action commune; elle l'est devenue davantage par la guerre a été déclarée aux ennemis de la civilisation. Ce qui d'abord ne fut que soupçonné a été depuis clairement exposé à la lumière de l'expérience.

Tous les arguments pour la paix aujourd'hui ont été employés contre la participation à la guerre, il y a un peu plus d'un an, et ils n'ont pu convaincre personne. Les Alliés se sont mis à la tâche et ils l'accompliront jusqu'au bout."

JE SAIS TOUT

AVOCATS

Perron

Banque de Montréal

Assemblée générale annuelle tenue le 6 décembre 1915

La 96e assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a été tenue le 6 décembre, dans la salle du conseil de direction aux quartiers généraux de la banque.

Dans l'assistance on remarquait: R. H. Angus, H. V. Meredith, Sir Frederick Williams-Taylor, D. Forbes Angus, G. L. Ogilvie, E. Fiske, C. Chaput, A. Piddington, W. Hanson, John Paterson, C. J. Fleet, C. L. Williams, H. Evans, Percy H. Gault, W. B. Blackader, C. R. Hosmer, G. Coverhill, S. G. McEwan, Hon. Robert Mackay, Geo. G. Foster, Dr. Humphrey, Sir Thos. Shaughnessy, Geo. R. Hooper, C. R. Black, James Hodgier, G. C. Wainwright, W. Yule, W. McMaster, Harold Kennedy, L. B. Greenshield, H. Drummond, Jas. Skeoch, Ed. Sawtell, Dr. W. N. Gardner, G. C. Hart, W. A. Leney, E. Archibald, F. J. Cockburn, E. P. Winslow, D. J. Barker.

Sur proposition de M. H. B. Angus, M. H. V. Meredith a été élu président de l'assemblée.

M. C. J. Fleet, C.R., proposa, secondé par M. A. Piddington, que les messieurs suivants soient nommés scrutateurs: MM. George R. Hooper et G. L. Ogilvie, et que M. O. R. Sharp soit le secrétaire de cette assemblée, ce qui fut adopté à l'unanimité.

Le président demanda alors au général, Sir Frederick Williams-Taylor, de lire le rapport annuel des directeurs aux actionnaires à leur 96e assemblée générale annuelle, tenue le 6 décembre 1915.

LE RAPPORT ANNUEL

Les directeurs ont le plaisir de présenter le rapport du résultat des affaires de la banque pour l'année finissant le 30 octobre 1915.

Balances du compte des Profits et Pertes, au 31 octobre 1914 \$1,232,669.48

Profits pour l'année terminée le 30 octobre 1915, déduction faite des frais d'administration et après avoir fait ample provision pour toutes les chances mauvaises et douteuses 2,108,621.06

Dividende trimestriel de 2 1/2% payé le 1er mars 1915 \$ 400,000.00

Dividende trimestriel de 2 1/2% payé le 1er juin 1915 400,000.00

Dividende trimestriel de 2 1/2% payé le 1er septembre 1915 400,000.00

Dividende trimestriel de 2 1/2% payé le 1er décembre 1915 400,000.00

Boni de 1/2% payable le 1er décembre 1915 100,000.00

Taxe de guerre sur les billets de banque en circulation jusqu'au 30 octobre 1915 127,347.52

Balances de profits et prêts reportés \$1,293,952.95

Depuis la dernière assemblée annuelle une succursale temporaire a été ouverte au Camp de Valcartier, P.Q., pour la commodité des troupes, durant leur séjour au camp.

Les succursales suivantes ont été fermées: A Québec—Camp de Valcartier.

Dans la Colombie Anglaise—West Sumnerland, Invermere, Albert, Lumbly.

C'est avec regret que les directeurs ont à enregistrer la mort de M. David Morrice, qui était membre du bureau de direction depuis 1907.

Tous les bureaux de la banque, y compris le bureau principal, ont été inspectés durant l'année.

(Signé) H. V. MEREDITH, Président.

Banque de Montréal, 6 décembre 1915.

LE RAPPORT GENERAL

Le rapport général de la position de la banque au 30 octobre 1915, se lit comme suit:

PASSIF

Capital-actions \$16,000,000.00

Réserves de banque ailleurs qu'au Canada 116,000,000.00

Balances de profits reportés 1,293,952.95

Dividende non réclamés 72.00

Dividende trimestriel, payable le 1er déc. 400,000.00

Boni de 1/2% payable le 1er déc. 1915 100,000.00

17,854,024.95

Billets de la banque en circulation \$17,276,782.00

Dépôts ne portant pas intérêt, y compris l'intérêt accru jusqu'à la date du rapport 160,277,083.72

Dépôts faits par et balances dues à d'autres banques au Canada 9,474,694.61

Balances dues à des banques et correspondants de banques ailleurs qu'au Canada 452,431.89

Billets payables 1,283,826.66

Acceptations par lettres de crédit 3,076,453.09

Passeif non compris dans ce qui précède 910,312.47

\$302,980,554.98

ACTIF

Espèces or et argent \$15,808,701.46

Billets du gouvernement à demande 24,461,103.00

Dépôt dans les réserves centrales d'or 1,600,000.00

Dépôt au ministère pour les fins du fonds de circulation au Canada 790,000.00

Dépôts faits à et balances dues par d'autres banques au Canada 284.42

Balances dues par des banques et correspondants de banques ailleurs qu'au Canada \$26,729,148.87

Prêts à demande et à courte échéance, en Angleterre et aux Etats-Unis, et ailleurs 70,957,572.82

Prêts à court terme (sans traite) 90,750,677.49

Sécurité des gouvernements fédéral et provinciaux 463,281.06

Sécurité des gouvernements fédéral et provinciaux, excédant sur la valeur courante 13,332,074.07

Sécurité municipales canadiennes, et autres que anglaises, étrangères et coloniales autres que canadiennes 4,475,447.35

Billets d'autres banques en circulation ailleurs qu'au Canada 1,523,471.00

Chèques sur autres banques 9,892,506.02

\$170,007,568.09

Prêts et acomptes courants au Canada, (moins déduction de l'intérêt) 99,078,506.38

Prêt au gouvernement du Canada 5,000,000.00

Prêts aux villes, villages, municipalités et districts 11,203,472.08

Prêts et acomptes courants ailleurs qu'au Canada, (moins déduction de l'intérêt) 5,893,975.38

Créances en souffrance (moins déduction de l'intérêt) 594,686.93

121,770,640.77

Edifices de la banque, à pas plus que le coût (moins montants déduits) 4,000,000.00

Immeubles autres que les édifices de la banque 175,959.67

Dettes de clients par lettres de crédit, (suivant compte) 1,523,471.00

Autres actifs non compris dans ce qui précède 3,350,827.45

\$302,980,554.98

FREDERICK WILLIAMS-TAYLOR, Gérant-général.

H. V. MEREDITH, Président.

Aux actionnaires de la Banque de Montréal—

Nous avons accompli la tâche et vérifié les comptes de la Banque au bureau, chef et à plusieurs des principales succursales en différents temps de l'année, et nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons trouvés conformes aux livres de la banque que sur le 30 octobre 1915, et nous les avons trouvés conformes aux livres de la banque.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

Nous avons obtenu tous les renseignements et explications nécessaires à notre tâche, et nous sommes convaincus que nous avons fait un bon travail.

ment à se développer et nos produits rencontrent une vente immédiate et profitable, et d'un autre côté nombre d'établissements industriels ont travaillé à pleine capacité pour la fabrication de munitions de guerre, ce qui a rapporté des vingtaines de millions comme valeur monétaire. L'ensemble de la main d'œuvre qui en a été le résultat a été d'un avantage presque incalculable.

LA RECÔTE EST UNE PARTICULARITE ENCOURAGEANTE.

La perspective la plus encourageante de l'année au point de vue du commerce et de la finance consiste dans la récolte abondante du Nord-Ouest ou une plus grande étendue de terre mise en culture a donné la plus haute moyenne en récoltes dans l'histoire du pays. On considère que la récolte du grain dans la Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta rapportera aux fermiers une valeur approximative de quatre cent millions de dollars sur le marché, millions qui contribueront, comme nous pouvons le prévoir, à liquider quantité de redevances, mais à stimuler le commerce régulier. Ces résultats vraiment remarquables contribueront, je le crois, à attirer le courant de l'émigration sur nos rives quand la paix sera conclue. Dans les vieilles provinces, la récolte a été plutôt au-dessus de la moyenne.

L'agriculture, la base fondamentale de notre pays est prospère. Il y a une plus grande demande des produits miniers à des prix plus élevés.

De l'Atlantique au Pacifique, nos bonnes pêcheries enregistrent aussi une hausse de prix.

Le commerce du bois en général, dans tout le Canada, quoiqu'en souffrance par suite de l'impopulation qu'on éprouve à se procurer les transports nécessaires pour amener les produits de la coupe sur le marché, dénote cependant une amélioration. L'industrie textile et les industries qui en découlent sont en ce moment, en pleine activité, tandis que les aciéries et les fabriques s'occupant de la fabrication des munitions, fonctionnent à leur pleine capacité.

Dans le commerce de gros, les stocks se sont épuisés, il a fallu les regarnir, et une plus forte demande a stimulé le commerce.

Le ministre des Finances du gouvernement, dernièrement, si bien défini la position financière du pays, que je n'en parlerai que pour constater que notre pays a été assez heureux de traverser cette période d'une hausse générale, en procurant tout ce dont il avait besoin et en voyant la force et la solidité de son crédit restés infranchissables.

UN EQUILIBRE COMMERCIAL FAVORABLE

Le rétablissement d'un équilibre commercial favorable en ce qui se rapporte au commerce étranger, est un facteur de la plus haute importance actuellement, vu que cela nous permet de conserver notre réserve d'or et de diminuer nos emprunts à l'étranger jusqu'à une certaine limite. Comme vous le savez, la balance du commerce étranger contre le Canada était, depuis quelques années, tout à fait considérable, vu la facture de nos achats de produits étrangers, et les emprunts que nous avons dû contracter pour payer ces achats.

Cette dette a été, jusqu'à présent, payée par nos exportations de produits canadiens, mais nous avons dû réduire nos importations et augmenter nos exportations dans le but de rencontrer les intérêts dus et maintenir notre crédit. Avec quel succès nous avons pu faire face à la situation, voilà ce que quelques chiffres démontreront. Au cours des sept mois finissant le 31 octobre 1915, la valeur des exportations de produits canadiens s'est élevée à \$245,550,000 et pour la même période de 1914, elle était de \$226,757,000. Cette année, pour ces sept mois, nous avons exporté des produits canadiens pour la valeur de \$326,430,000 ou \$100,000,000 de plus que l'an dernier et l'énorme surplus de la récolte est en mesure d'être transporté de l'autre côté.

Si on considère le commerce étranger du Canada au cours de cette période de sept mois finissant en octobre, les importations ont diminué de \$390,544,000 en 1913 à \$253,107,000 en 1915, tandis que les exportations de produits domestiques se sont élevées de \$245,550,000 à \$326,430,000, soit une différence de \$145,000,000, ce qui est une balance en notre faveur de \$73,323,000, ou une amélioration de \$73,323,000 de notre commerce étranger de pas moins de \$218,000,000 dans le court espace de deux ans.

Vous savez que les contrats de guerre ont contribué pour beaucoup à cette expansion, la valeur des produits de nos manufactures exportés, au premier mois de l'année, s'étant élevée de \$39,000,000 à \$84,000,000 pour la période correspondante de cette année et comme dans le cas des céréales, le commerce des exportations subit une marche ascendante.

L'EMPRUNT DU DOMINION AUX ETATS-UNIS

Un fait saillant dans l'histoire de la finance au Canada a été l'émission par le Canada de son premier emprunt aux Etats-Unis. Le taux de l'intérêt à ce moment pouvait paraître onéreux pour ceux qui en ont fait des conditions, mais l'important avantage collatéral que cet emprunt a amené en décongestionnant immédiatement le marché de l'échange au lieu de le marcher de l'argent à Londres dans une certaine mesure a grandement contrebalancé le taux de l'intérêt payé et amplement démontré la prudence et la sagesse de la transaction.

Les mêmes remarques s'appliquent au récent emprunt anglo-français qui peut réellement considérer comme une transaction d'échange. Le succès marqué de ce prêt a été démontré par la baisse du taux de la déclaration de la guerre, et est dû à la situation dans laquelle on se trouvait et en conséquence, elle n'a pu à l'occasion arriver au but qu'elle devait atteindre, mais on espère que cet emprunt avec les autres mesures qu'on prend maintenant dans le but d'assurer la stabilité des taux du marché a un résultat effectif et fera grandement arriver au but visé.

SUCCESS DE L'EMPRUNT CANADIEN

Le succès marqué du récent emprunt canadien est très satisfaisant sous tout rapport. La forte souscription publique démontre l'esprit patriotique des gens et leur désir de partager le fardeau causé par la guerre, tout en soulageant considérablement le marché de l'argent. Cependant, il est bon de se rappeler que d'après

000,000 ont été empruntés à Londres et transférés au Canada.

ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, l'argent a été continuellement bon marché et abondant. Cet état de choses a été très défavorable à nos intérêts, mais très important pour le Canada. Y compris l'emprunt de \$45,000,000 du gouvernement, le Canada a emprunté à Wall Street, ou cours des douze derniers mois, environ \$142,000,000.

Un autre fait intéressant est celui que la balance du commerce entre le Canada et les Etats-Unis, l'année passée, a été de \$113,000,000 en faveur des Etats-Unis, montant auquel il faut ajouter l'intérêt de l'année qui est d'à peu près \$32,000,000 sur nos emprunts précédents aux Etats-Unis, soit un total de \$145,000,000.

La balance de notre commerce avec la Grande-Bretagne pour la même période a été de \$191,000,000 en notre faveur, mais cette somme est automatiquement réduite à \$41,000,000 par notre dette d'intérêt annuel de \$150,000,000.

Vous voyez donc que New-York est devenu un grand centre financier international, ayant un grand excédit, il importe beaucoup que nous le maintenions.

PROFITS

Il semble à propos de mentionner que dans les 98 années d'existence de la Banque, la moyenne de l'intérêt sur le capital a rapporté 8 pour cent par année. Quant à l'année qui nous occupe, vous constaterez avec plaisir que votre dividende et votre boni ont été maintenus dans des temps difficiles.

Si les banques du Canada peuvent aujourd'hui distribuer régulièrement des dividendes, c'est grâce à la sage politique adoptée il y a longtemps, de mettre de côté une bonne partie des recettes. Pour avoir ainsi cette politique, votre banque a ainsi accumulé une réserve égale à son capital.

DEPOTS

Les dépôts des banques au Canada se montent à \$1,240,308,190, comparés à \$1,199,224 l'année précédente et à \$1,146,739,868 en 1913. Le total de vos dépôts s'est accru de \$38,000,000 l'année dernière, et dépasse de \$46,450,000 ceux de 1913, les chiffres pour les trois années étant:

1913 \$189,572,838

1914 197,222,674

1915 236,022,812

On nous a confié, depuis le commencement de la guerre, des dépôts spéciaux ayant trait généralement à des transactions spéciales.

CIRCULATION

Nos billets en circulation dépassent de \$45,380 ceux d'il y a un an. La taxe sur notre circulation payable au gouvernement se monte à \$127,347.

ACTIF PROMPTEMENT REALISABLE

La proportion de notre actif promptement réalisable par rapport à nos obligations, s'est accrue à 64 p. c., de 55 p. c. qu'elle était il y a un an, et de 49 p. c. il y a deux ans. Vous savez que de grandes réserves sont une sauvegarde et tout le monde s'en trouvera bien quand la situation s'éclaircira.

Sous ce rapport, sachez que nous avons non seulement répondu aux demandes légitimes des marchands, etc., mais que nous avons considéré spécialement les demandes de ceux embarrassés temporairement par l'état des affaires.

PRETS COURANTS AU CANADA

Le fait que nos prêts courants au Canada sont inférieurs à ceux d'il y a un an a reflété les conditions du commerce au Canada. Ils ont été, le 31 octobre 1913 \$117,506,073

31 octobre 1914 108,843,332

31 octobre 1915 99,078,506

Nos prêts aux municipalités ont varié comme suit:

31 octobre 1913 \$ 5,227,905

31 octobre 1914 6,017,324

31 octobre 1915 11,203,472

Plus de 80 p. c. de ces avances ont été faites en prévision de la collection des taxes, et moins de 20 p. c. représentent des dépenses capitales.

FAILLITES COMMERCIALES AU CANADA.

Les faillites commerciales au Canada au cours des douze mois terminés le 31 octobre 1915 se sont chiffrées à 2,883, soit 2,583 l'année précédente, et 1,669 durant notre année d'affaires 1912-1913.

SOMMAIRE

Bref, je le répète, comme il y a un an que le Canada tient bon devant la crise actuelle et le fait d'avoir résisté aux temps difficiles de ces deux derniers mois, nous est un encouragement pour l'avenir.

L'espoir régnait maintenant partout au Canada, et cet espoir est bien fondé devant les avantages matériels qui ont résulté d'une abondante récolte. Quand nous considérons la production agricole prédominante du Nord-Ouest de l'année dernière, il y a lieu d'espérer en l'avenir.

Si nous envisageons la situation sous d'autres aspects, il n'y a pas tant lieu d'être satisfait.

La guerre actuelle a mis le Canada dans l'obligation d'aider la métrique par le Canada, qui ont été ré-patriés. Nous avons déjà fourni un grand nombre de troupes, qui seront suivies par beaucoup d'autres.

Dans la fabrication des munitions des vêtements et autres articles, nous ne faisons notre part. Ceci donne aux Canadiens un travail dont ils avaient grandement besoin, et rappelle les matériaux de guerre ne donne qu'une prospérité passagère.

Le Royaume-Uni a aussi avancé de fortes sommes au Canada pour les dépenses militaires, et il viendra un temps où le Dominion devra faire face à ses propres exigences. Nous devons donc économiser afin de supporter pleinement nos responsabilités durant la guerre et être prêts à faire face à l'impôt qui suivra.

La grande richesse que le Canada ne fait pas de doute et repose dans le développement de son agriculture, dont l'accélération dépend de l'augmentation de la population des agriculteurs, augmentation que l'on peut obtenir en attirant au Canada des émigrants, en réduisant le coût de la vie.

J'ai, devant moi, un rapport concernant l'état général du commerce de la Province, que je ne lirai pas ici, vu qu'il paraîtra dans les rapports publiés de cette assemblée.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE AU GERANT GENERAL ET SUR LES CONDITIONS PROVINCIALES.

Les conditions d'il y a un an, dans Ontario, étaient loin d'être satisfaisantes. Avec des affaires grandement restreintes à cause de la guerre, avec des fabriques fermées, etc., etc., les fabricants, marchands de gros et autres ont souffert.

Les commandes du gouvernement pour la fabrication des munitions de guerre augmentèrent rapidement et plusieurs filatures, tanneries, etc., purent fonctionner à leur pleine capacité. Avec des perspectives d'une excellente récolte et de plus grandes dépenses pour les munitions de guerre, les craintes consécutives à se dissiper. Les cultivateurs, les moins affectés, ont obtenu en culture une plus grande étendue qu'auparavant et obtinrent une meilleure récolte que jamais. Les prix ont été bons. Les marchands de gros et détaillants rapportent de plus petits chiffres d'affaires, avec des encaissements lents.

Le commerce de bois de service a été tranquille. Le commerce américain a été modéré, mais avec perspectives d'activité.

Les mines sont actives. Le rendement de l'argent, comme conséquence de la hausse rapide du prix, augmenta certainement. La valeur de l'or a augmenté de 50 pour cent.

Les dépenses municipales ont été faites d'une façon économique. Aucune construction de chemin de fer n'a été tentée, etc.

La valeur des propriétés de ville de premier ordre et des bonnes terres agricoles est maintenue, les détenteurs ne voulant pas faire de sacrifices. La construction à Toronto est progressive et le travail s'améliore.

PROVINCE DE QUEBEC

Les sections rurales de la Province sont satisfaisantes. Les taux élevés du fret et la rareté des navires pour l'Angleterre, avec une demande limitée des Etats-Unis, ont eu pour effet d'affecter le commerce de bois de service.

Le commerce de gros et de détail est raisonnablement bon. Les conditions manufacturières en général, surtout à Montréal, sont améliorées grandement. Les compagnies de produits textiles font d'assez bonnes affaires, et la fabrication des munitions de guerre ont donné de l'activité à certaines industries importantes.

La propriété immobilière s'est bien maintenue dans les principaux centres.

PROVINCES MARITIMES

Les conditions générales sont assez satisfaisantes. Les récoltes sont abondantes. Les pêcheurs ont eu une excellente saison et de bons prix. Les marchands de bois n'ont pas eu une bonne année. Les quelques dernières semaines, cependant, ont été marquées par un regain d'activité dans la demande américaine.

Le rendement des mines de charbon n'est pas plus grand que celui de l'an dernier. Le commerce de gros et de détail est bon.

PROVINCES DU NORD-OUEST

Les affaires déprimées de l'an dernier ont repris leur cours et sont encourageantes. Le blé de la saison et autres céréales ont été plus abondantes et meilleurs que l'année dernière, le prix se sont très bien maintenus.

Il serait difficile d'exagérer l'importance de ces résultats.

La production du bétail vivait à un niveau qui n'a pas été atteint depuis longtemps, et la prospérité de ceux qui sont engagés dans la culture mixte et élevage de bestiaux est des plus encourageantes.

Les salaisons font de bonnes affaires. Leur capacité combinée dans le Nord-Ouest est d'environ 15,000 porcs par jour.

Les mines de l'Alberta et de la Saskatchewan et de la Manitoba ont bien tenu. Leur capacité combinée est d'environ 27,000 minois.

Il y a quelques exceptions, les mines de charbon n'ont pas été profitables durant l'année. L'industrie du pétrole a été décevante. L'immeuble est dans le marasme. Les dépenses publiques et privées ont été comparativement petites l'an dernier.

Les dépenses des provinces et des municipalités ont été réduites au minimum. Les chemins de fer ont fait quelques entreprises, surtout dans le sud et le nord de l'Alberta.

Les travaux du chemin de fer de la Baie d'Hudson ont été continués.

Le gouvernement fédéral a dépensé une somme considérable pour l'érection de grands éleveurs.

Les avances considérables du gouvernement fédéral aux cultivateurs, ont été sous forme de grains, ont été amplement justifiées par les récoltes qu'ont rapportées ces districts.

Le commerce est bon dans plusieurs lignes importantes et devrait continuer à s'améliorer.

La perspective commerciale en général a été transformée par l'abondante récolte.

COLOMBIE ANGLAISE

Après la déclaration de la guerre, la Colombie Anglaise a été sérieusement affectée par la suspension des travaux sur les chemins de fer et dans les entreprises publiques, ainsi que par le manque de capitaux nécessaires au développement des ressources minières et forestières de la province. L'immeuble a atteint des prix irrésistibles. Aujourd'hui le commerce donne des signes d'amélioration. On a remarqué partout une tendance générale à l'économie.

Durant l'année écoulée les travaux ont repris dans les mines. L'établissement d'une raffinerie serait très profitable à cette partie du pays. Les récoltes ont été bonnes, et bien que les prix soient décevants, la province sera bientôt en mesure de se suffire à elle-même. La récolte des fruits a été excellente et les prix du marché sont meilleurs qu'auparavant.

La pêche au saumon a dépassé toute attente et les prix sont satisfaisants. La pêche au flétan a aussi été favorable et les conditions du marché sont satisfaisantes. Le commerce du bois est meilleur que l'an dernier, grâce aux plus grandes demandes venant des provinces des prairies, mais il souffre encore du

manque de facilités d'expédition.</

La banque de Québec

RAPPORT DES DELIBERATIONS DE LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

La quatre-vingt-dix-septième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Québec a été tenue dans la salle du Bureau de Direction au siège d'affaires de la banque, lundi, le 6 décembre 1915, à trois heures.

RAPPORT DES DIRECTEURS

Les directeurs ont le plaisir de soumettre aux actionnaires le rapport annuel pour l'année terminée le 30 octobre 1915, en même temps que l'exposé de l'actif et du passif.

Les profits nets de l'année, après avoir pourvu aux intérêts dus aux déposants, aux dépenses courantes et aux intérêts sur les prêts courants, s'élevèrent à \$233,420.37, le surplus au payé des dividendes trimestriels au montant de \$191,429.00 et fait trois paiements trimestriels de la taxe de guerre du gouvernement, soit \$13,294.11.

La somme de \$95,000 a été reçue comme prime sur la nouvelle émission de capital-actions, et transportée au fonds de réserve.

Les successales suivantes ont été ouvertes durant l'année: Alberta; Hyley; Québec; Saint-Jean-Christophe; rue Saint-Viateur, Montréal; et les successales suivantes ont été fermées: Alberta; Empress, Québec; Cap de la Madeleine (sous-agence); Cedars; Saint-Nicolas (sous-agence); Saskatchewan; Buleya; Pennant; Ponteix.

Tous les bureaux de la banque ont été inspectés durant l'année. Les auditeurs, qui ont ajouté leur rapport au bilan, sont éligibles et s'offrent pour réélection.

Les directeurs sont très satisfaits de l'efficacité et des fidèles services du personnel.

Le gérant général fut le bilan des affaires de la Banque au 31 octobre 1915.

LA BANQUE DE QUEBEC

Rapport du résultat des affaires de la Banque pour l'année terminée le 30 octobre 1915.

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Balance reported, Profits for the year, and various expenses.

Balance reportée du 31 octobre 1914... Profits pour l'année après déduction des frais d'administration... Débits sur autres banques...

RESERVE

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Par balance au crédit le 31 octobre 1914, Prime sur nouveau capital-actions, and Transporté au compte des profits et pertes.

Par balance au crédit le 31 octobre 1914... Prime sur nouveau capital-actions... Transporté au compte des profits et pertes...

ACTIF

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include Monnaie courante, Billets de la Paissance, Billets d'autres banques, and various securities.

Monnaie courante... Billets de la Paissance... Billets d'autres banques... Acceptations par lettres de crédit...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

Autres prêts et comptes courants au Canada... Obligations de clients par lettres de crédit... Immeubles, autres que les édifices de la banque...

AVIS

FEATURE FILM COMPANY OF CANADA, Limited.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-trois novembre 1915, concernant en corporation M. Henry Judah Trihey, Peter Bercovitich, avocats et conseils du Roi; Ernest Lafontaine, Michael Thomas Burke, avocats, et James Johnston, comptable, de Montréal, pour les fins susdites.

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, le théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada"; Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées pour tous genres d'amusements publics, privés et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

AVIS

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 9th day of November, 1915, incorporating: René Chenevert and Philéas Caumartin, advocates; Lévy Seymour Jaslow, manager; Percy Gregory, accountant and Alfred Tracy, Cashier, all of the City of Montréal, in the Province of Québec, for the following purposes:

(a) To carry on the business of investigating into crimes and offences committed or supposed to have been committed when daily authorized, to cause the apprehension of criminals and offenders; to prevent the commission of crimes and offences contemplated; to guard and protect property and real property and to look up tenants and witnesses in matters of property, in matters of personal rights and legal proceedings; to employ the necessary staff in connection with the investigation, statistics, facts and conduct of the information and detective bureau and to carry on every branch of business usually transacted in connection therewith, including the obtaining and acquiring by purchase, or in any other lawful manner information, statistics, facts and circumstances of any and all individuals, firms, associations and corporations, in any part of the world, and to dispose of, sell, loan, hire and use in any and all lawful ways the information, statistics, facts and circumstances so obtained and acquired, and to provide and supply work for laborers, provide and supply labor to any companies, firms or persons, and to enter into contracts with any person, association or individual for the supply of labor in general and to undertake the supply of any kind of labour whatsoever;

(b) To establish and maintain in any and all cities and towns, branches or agencies of the said company; (c) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(d) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(e) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(f) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(g) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(h) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(i) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(j) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(k) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(l) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(m) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(n) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(o) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(p) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(q) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(r) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(s) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(t) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

AVIS

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 9th day of November, 1915, incorporating: René Chenevert and Philéas Caumartin, advocates; Lévy Seymour Jaslow, manager; Percy Gregory, accountant and Alfred Tracy, Cashier, all of the City of Montréal, in the Province of Québec, for the following purposes:

(a) To carry on the business of investigating into crimes and offences committed or supposed to have been committed when daily authorized, to cause the apprehension of criminals and offenders; to prevent the commission of crimes and offences contemplated; to guard and protect property and real property and to look up tenants and witnesses in matters of property, in matters of personal rights and legal proceedings; to employ the necessary staff in connection with the investigation, statistics, facts and conduct of the information and detective bureau and to carry on every branch of business usually transacted in connection therewith, including the obtaining and acquiring by purchase, or in any other lawful manner information, statistics, facts and circumstances of any and all individuals, firms, associations and corporations, in any part of the world, and to dispose of, sell, loan, hire and use in any and all lawful ways the information, statistics, facts and circumstances so obtained and acquired, and to provide and supply work for laborers, provide and supply labor to any companies, firms or persons, and to enter into contracts with any person, association or individual for the supply of labor in general and to undertake the supply of any kind of labour whatsoever;

(b) To establish and maintain in any and all cities and towns, branches or agencies of the said company; (c) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(d) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(e) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(f) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(g) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(h) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(i) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(j) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(k) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(l) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(m) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(n) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(o) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(p) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(q) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(r) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(s) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

(t) To acquire the good-will, rights, properties and assets of all kinds and to undertake the whole or any part of the business of any person, association or corporation carrying on a similar business, and to pay for the same in cash, stock, bonds, or other securities of this corporation or other-

AVIS

Je, soussigné, Joseph Philippe, Philéas Caumartin, des cité et district de Montréal, avocat, ayant subi avec succès les examens d'admission à la pratique de droit, mais le terme de ma éducation n'étant pas encore expiré, donne par les présentes avis qu'étant dûment autorisé par le Conseil Général du Barreau de la province de Québec, je présenterai à la prochaine session de la Législature de cette province un projet de loi aux fins de me permettre de pratiquer la profession d'avocat.

P. CAUMARTIN, 222, rue St-Jacques, Montréal.

Notice

NOTICE is hereby given that Moe Newton Fineberg, Dental Graduate of the city and district of Montreal, will petition the Legislature of the Province of Quebec at its next session for the passing of an Act to authorize the College of Dental Surgeons of the Province of Quebec to admit him among its members and to grant him the necessary license to practise dental surgery in this Province without further examination.

Moe Newton Fineberg. Countersigned: TRIHEY, BERCOVITCH, KEARNEY & LAFONTAINE, Attorneys for Moe Newton Fineberg.

La guerre

Après le rat avertisseur, le chien téléphoniste et la pie suspecte, signalaient le hibou, animal familier de nos tranchées.

Comme les avant-postes sont souvent établis dans un village en ruines et que dans les villages en ruines on trouve beaucoup de hiboux se trouvant dans les trous de mur et c'est un jeu pour nos poilus de les prendre au nid. M. en cage, le hibou grandit tristement: on l'empêche de la tranchée. Il a des mines de vieille dame accablée et des plaintes d'enfant. En déguisant un hibou, il fait des grimaces étonnantes. Une légende prétend que là où il est il n'y a plus de puces, car toutes vont sur lui.

Dans une tranchée de Lorraine, il y a ainsi trois hiboux, l'un s'appelle Kronprinz, l'autre Guillaume, et le dernier Hindenburg.

LA BALADE AU LAC

Dans le camp de X... non loin du lac de Constance, les Allemands distribuent aux prisonniers un journal rédigé en français, mais imprimé en Bavère.

Nos notes y lurent avec stupéfaction, en plusieurs numéros consécutifs, qu'ils se trouvaient très heureux dans ce camp, où leur étaient permis, chaque dimanche, les promenades au bord du lac. Pour voir une dérogation alla, un soir, demander la permission de "se promener au bord du lac", comme le disait le journal. Mais on renvoya la dérogation à ses baraquements, avec un énergique refus.

UN DIMANCHE AU FRONT

A... village délabré, où sont nos avant-postes, l'aumônier de division est venu à l'avertir qu'il dirait la messe parmi les ruines d'une usine de velours, encore à peu près debout.

Il n'y avait pas eu de messe, à A... depuis des mois. Aussi, tous les diables s'empressèrent-ils. Malheureusement, le jour-là, à la suite de nos canonnades, les Boches s'étaient retirés, et l'on ne pouvait compter sur une messe tranquille. Un vieux territorial grisonnant et un jeune caporal de l'active servaient d'enfants de choeur.

Avant l'élevation, un obus de 88 allemand vient à s'écraser, avec un terrible fracas, dans la rue à côté. C'est-il prudent de laisser cent hommes s'écraser ainsi? Après quelques moments d'hésitation, le commandant vint parler au prêtre, puis il fit un geste et ordonna que tout le monde quittât l'église. Les marmites continuèrent de plus belle.

Seul, resta, symbolique, avec les deux servants, le prêtre, qui dit sa messe jusqu'au bout. C'est seulement après l'Évangile que son dîner ou son effondra le toit et renversa l'autel.

ENTERRES VIVANTS

Le courage stoïque des Russes devant la mort est vraiment surprenant et dénote bien la nature du caractère slave dans toute sa sauvagerie beauté. Le journal des Voyages en donne la preuve dans le fait suivant rapporté par les journaux russes. C'était au cours de l'un des combats les plus meurtriers qui eurent lieu en Pologne. Quelques Cosaques s'étaient aventurés dans un village éloigné que l'état-major croyait occupé par des Allemands en force, et, malgré une défense acharnée, furent faits prisonniers. Sur vingt qu'ils étaient, huit seulement demeurèrent encore vivants. Les autres avaient succombé, ou, blessés, avaient été achevés avec la plus odieuse cruauté.

Les prisonniers, déshabillés et solidement liés par les poignets, les mains

derrière le dos, furent alors amenés en présence d'un officier supérieur, qu'après les avoir abreuvés d'injures, leur apprit le sort qui leur était réservé.

Etendant la main, il leur montra une tranchée que des soldats allemands étaient en train de creuser à coups de pioche et de pelle... Ce trou devait être enterré et les tombes où ils allaient être enterrés tout vivants!

Les huit Cosaques ne bronchèrent pas... Nul cri de pitié ne leur vint aux lèvres... Ils étaient tombés au pouvoir de l'ennemi et savaient qu'ils n'avaient pas à en attendre de merci.

Les tranchées, profondément creusées, les Cosaques y furent poussés à coups de crosse. Debout, la tête seule se trouvait à la hauteur de la surface du sol. Sur un ordre de l'officier qui assistait à cette horrible scène, les soldats allemands jetèrent à pelletées la terre dans la fosse... Et les huit Cosaques, léthargiques, attendant l'heure, attendaient froidement la mort à leur vie pour la patrie.

Les dernières pelletées tombèrent enfin, et le chant prii fin... Les Allemands s'étaient rendus coupables d'une autre atrocité.

LE SCHATZMAENNELE

De Bulletin des Armées de la République: Nos vaillants chasseurs, après avoir occupé, au nord de Munster, la crête du Lingé Lingerkopf, ont pu, après un combat très dur, dans les carrières du Schratzmaennele.

Si ne se sont pas laissés effrayer apparemment, par le gromme qui hante ces carrières.

La tradition locale veut, en effet, qu'elles servent de refuge à un farfadet bien connu dans la vallée de Munster, et c'est de lui qu'est dit le mot: "Schratzmaennele", qui signifie lutin et maennelle, petit homme. Ce mauvais esprit pénètre la nuit, dit-on, dans les mémoires écartées, pour étouffer les marécages dans un cauchemar, et les montagnards ont peur de lui, car il leur enlève dans le gromme se montre trop souvent. De temps en temps, on entend ses cris, qui retentissent dans la montagne. On trouve encore aujourd'hui, dans des maisons isolées, des réseaux de fil qui, tendus au-dessus des lits, sont destinés à retenir le Schratzmaennele.

Si nos chasseurs le rencontrent, ils lui feront son affaire.

DEFINITION DU MORAL

Le Cri du Boiyou, écho du Huitième, dépeint ainsi le moral: Le moral c'est quelque chose comme qu'il dirait du concubinage. Quand on ne tire pas dessus, ça rebondit; on n'a pas le temps de donner un coup qu'il vous le renvoie dans le nez. Le moral, quand on ne fait rien, il rouille. Mais quand on Boche montre le musée, le moral l'évite... méditer sur l'inconvénient de mettre la tête à la fenêtre. Ceux qui retiennent la canonnade, les Boches désireux de se faire naturaliser.

Spécialiste pour l'emballage des gros animaux (porcs, vaches, chameaux, etc...). Travail soigné. L'Echo des Gouttes vient d'écrire un "Marmel de style épistolaire guerrier" permettant de décrire avec précision, lyrisme ou emphase, selon les cas, et toujours avec éloges, les impressions variées que procure la canonnade, la mitraille, les défilés de baïonnettes, la préparation d'artillerie, l'attaque, la

